

[Text]

these are beyond Canada's jurisdiction, and it is only by international agreement and co-operation that we can effectively manage the resources in these areas.

Peter, I wonder if there is anything you wish to add arising from this September's NAFO meeting, or whether the hon. member would choose to go on to another question.

Mr. Baker: I would like to have Dr. Meyboom comment on the meetings. In that area, I must say it is very disturbing to hear that Canadian skippers get charged by Canadian enforcement officers in that area off Nova Scotia and Newfoundland, when the Americans can be out there and cannot be touched because they do not come under the NAFO agreement. But I would like to hear from Dr. Meyboom. We have heard some news stories about the great successes attained at the NAFO meetings. If there is anything else he could add . . .

Mr. Siddon: I think the clarification Mr. Baker is looking for, Dr. Meyboom, has to do with the fact that our Canadian vessels receive allocations inside the 200-mile limit and thereby, by agreement with NAFO, do not fish outside, whereas the Americans can from the perspective of international law. Perhaps you could elaborate.

Dr. Peter Meyboom (Deputy Minister, Department of Fisheries and Oceans): Through you, Mr. Chairman, the principal discussion in Halifax dealt with fishing in the area of 3L and had to do with the management of the stocks in the area that is called 2J3KL. As you know, part of that stock leaves the Canadian zone at times and enters into international waters, and they are then intercepted by foreign fisherman.

Last year, as you may remember, there was a moratorium on fishing in 3L that was not observed by the European Community, mainly Spanish and Portuguese boats. So this year the scientific council of NAFO was asked to give further advice on the management principles that should apply to 2J3KL stocks. The advice that was received by NAFO, and accepted by NAFO, was that 2J3KL stock was one interconnected stock and that any fishing done to that stock anywhere in the total area of 2J3KL would affect other parts of that stock elsewhere.

The Canadian delegation pointed out that this stock was of extreme importance to Canada, and we proposed that there should be a continuation of the moratorium in the area of 3L; in other words, that there should be no fishing at all in 3L by foreigners or by Canadians. That was accepted in terms of voting. The vote was seven in favour and three against, and the three countries that voted against the continuing moratorium were the European Community, Spain, and Portugal. Even though Spain and Portugal are now members of the European Community, for this particular year they still have an independent vote in NAFO. Hence the 7 to 3.

[Translation]

Grands Bancs. Cette région échappe à la juridiction canadienne et ce n'est que par un accord international et par la coopération que nous pourrions gérer efficacement les ressources de ces eaux.

Peter, y a-t-il d'autres précisions que vous pourriez apporter, découlant de la réunion de septembre de l'OPANO, ou bien l'honorable député souhaite-t-il passer à une autre question?

M. Baker: J'aimerais que M. Meyboom nous parle de ces négociations. Je dois dire à ce sujet qu'il est très déroutant d'entendre que les autorités canadiennes inculpent un capitaine canadien pour avoir pêché dans ce secteur au large de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve, alors que les Américains peuvent y faire ce qu'ils veulent et sont intouchables parce qu'ils ne sont pas signataires de l'entente de l'OPANO. Mais j'aimerais bien entendre ce que M. Meyboom peut nous dire. Les médias nous ont déjà parlé des grands succès enregistrés lors des conférences de l'OPANO. S'il a quelque chose à ajouter . . .

M. Siddon: Je pense que la clarification que M. Baker souhaite, monsieur Meyboom, intéresse le fait que nos navires canadiens reçoivent des quotas de pêche à l'intérieur de la limite des 200 milles et que, par conséquent, du fait de l'accord avec l'OPANO, ne pêchent pas en dehors de cette zone, tandis que les Américains le peuvent, au regard du droit international. Peut-être pourriez-vous nous en parler un peu plus.

M. Peter Meyboom (sous-ministre, ministère des Pêches et Océans): Monsieur le président, la discussion à Halifax tournait principalement autour de la pêche dans le secteur 3L et sur la gestion des stocks dans le secteur désigné sous l'appellation de 2J3KL. Ainsi que vous le savez, une partie de ces bancs de poissons quittent à certains moments les eaux canadiennes et migrent vers les eaux internationales, où les pêcheurs étrangers les interceptent.

L'année dernière, ainsi que vous vous en souvenez peut-être, une suspension de la pêche dans le secteur 3L fut décidée, que la Communauté européenne refusa d'observer, et particulièrement les navires espagnols et portugais. Aussi, cette année, le conseil scientifique de l'OPANO fut invité à donner de nouveaux avis sur les principes de gestion qu'il conviendrait d'appliquer aux stocks du secteur 2J3KL. Ces avis, dont l'OPANO a pris connaissance et qu'elle a acceptés, soutenaient que le stock 2J3KL est un stock interdépendant et que tout prélèvement sur ce stock en quelque point du secteur 2J3KL total affecterait d'autres éléments de ce stock ailleurs.

La délégation canadienne a fait valoir que ce stock revêt une importance extrême pour le Canada et nous avons proposé le maintien du moratoire dans le secteur 3L, autrement dit, l'interdiction de toute pêche dans le secteur 3L, tant de la part des pêcheurs étrangers que canadiens. Cette proposition fut adoptée par sept voix contre trois, les voix opposées au maintien du moratoire étant celles de la Communauté européenne, de l'Espagne et du Portugal. Bien que l'Espagne et le Portugal soient maintenant membres de la Communauté européenne, cette année ils avaient encore droit à une voix propre au sein de l'OPANO. C'est ce qui explique le vote de sept contre trois.